



ASSOCIATION
DES MAIRES
DE HAUTE-CORSE

Accompagnamentu di l'eletti à u cutidianu Gestion du quotidien des élus

L'Association Départementale des Maires de Haute-Corse a été créée le 1^{er} décembre 1983.

Elle assure la **représentation des Maires** dans de nombreux organismes à caractère consultatif, et agit en lien avec les communes et EPCI pour **garantir la préservation et la protection des intérêts des élus**,

Ses travaux concernent l'ensemble des sujets liés à la gestion des responsabilités communales et intercommunales : la fiscalité directe, l'aménagement, le développement des communes, l'intercommunalité, la divagation des animaux, l'eau, l'assainissement, les pouvoirs de police du maire, etc.

La contribution de l'Association auprès des élus consiste à :

Former

-Formations thématiques au gré des besoins et de l'actualité : urbanisme, budget, organisation d'élections ...

Informier

-Diffusion d'information concernant l'actualité législative et réglementaire des collectivités territoriales

ex : urbanisme et conséquences de la loi ZAN, obligations en matière d'assainissement collectif, informations sur les seuils des marchés publics ...

-Sensibilisation à différents sujets

ex : sécheresse

Conseiller

-Recherche et production de réponses à des questions relevant de la gestion quotidienne d'une commune et de l'ensemble des compétences exercées : budget, organisation d'élections, urbanisme, voisinage, environnement, pollution, commande publique...

Zoom sur le « Conseil en Energie Partagé » (CEP), dispositif financé par l'ADEME : Réalisation, par le conseiller en énergie partagé, de diagnostics du patrimoine communal, recueil d'informations énergétiques et aide à l'élaboration d'un véritable schéma d'aménagement en termes d'énergie, préconisations, détermination et définition des solutions de financement les plus appropriées.



Référent



ASSOCIATION
DES MAIRES
DE HAUTE-CORSE

Association des Maires de Haute-Corse
Directeur

Olivier BARDIN

Tel : 04.95.31.75.22 (8h30-12h)

Mail : direction@maires2b.corsica

Conseillère en Energie Partagé (CEP)

Sarah FREMONT

cep@maires2b.corsica

Formes et modalités d'intervention

Formations auprès des élus et leurs collaborateurs

-Journées d'informations sur des thématiques précises: budget, compétences communales, évolution réglementaire ou législative ...

-Organisation des Congrès des Maires en lien avec l'actualité et les besoins

-Mise à disposition de ressources documentaires

-Réponses documentées à des questions diverses (avis, retour d'expérience...) : sollicitation par téléphone ou par mail

-Relais d'informations entre les Maires et les différentes instances de décision (CDC, Préfecture ...) et les organismes publics (URSSAF, CAF, MSA, Ordre des notaires...)

-Organisation de réunions pour recueillir les besoins des Maires

Bénéficiaires

Communes adhérentes

(CEP : communes de moins de 10 000 habitants)

Exemples

Formation : « Bien élaborer le budget de sa collectivité! » à BIGUGLIA

Cycle de réunions pour lutter contre les déserts médicaux

Cycle de réunions autour de la sécheresse avec mobilisation des différents acteurs (SIS, Préfecture...)

Congrès annuels des Maires de Haute-Corse : juin 2024 « Eau et changements climatiques »

CEP : état des lieux du patrimoine communal de Linguizetta (mairie, école, salle des fêtes, patrimoine religieux, éclairage public) Poggio-Marinaccio (mairie), Isolaccio di Fium'Orbu .